



**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU MARDI 24 JUIN 2014**

**COMPTE RENDU SOMMAIRE**

**Date de Convocation :** *L'an deux mille quatorze, le vingt-quatre juin, à 19 heures,*  
18/06/2014

**Date d'affichage**  
30/06/2014

Nombre de Conseillers  
En exercice : 29  
Présents : 24  
Votants : 29

**Le Conseil Municipal de la Ville de PARMAIN**, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, salle des mariages, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Roland GUICHARD**, maire de Parmain.

Mme Dodrelle, M. Manchet, Mme Aubert-Druel, M. Pigné, Mme Bouchet, M. Hatot, Mme Lachaux, M. Ponnet, M. Wambecke, Mme Mourget, M. Chatelier, Mlle Gourbeault, M. Pascal, Mlle Larangeira, M. Valent-Falandry, Mme Desry, M. Faucomprez, M. De Jong, Mme Chazal, Mme Tievant, M. Deshayes, Mme Verrier, Mme Herrmann.

**ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES** : M. Kisling (P/M. le Maire), Mme Bouvard (P/M. Manchet), Melle Portier (P/Mlle Gourbeault), Mme Foy (P/M. Faucomprez), M. Stéri, (P/M. Deshayes).

*Monsieur Ponnet a été désigné Secrétaire de Séance.*

**Monsieur le Maire** demande au conseil municipal le rajout d'une question à l'ordre du jour. Il s'agit d'une motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat. Le conseil municipal **ACCEPTE, à l'UNANIMITE**, l'ajout de cette question.

### **1) Compte de gestion 2013**

Le Conseil municipal,

**A l'UNANIMITE des votants, 5 abstentions de l'opposition,**

⇒ **ADOPTE** le compte de gestion 2013 dressé par le receveur, sachant que celui-ci n'appelle ni observations ni réserves.

### **2) Compte administratif 2013**

**Monsieur le Maire ne prend pas part au vote,**

**Madame Lachaux, doyenne d'âge,** prend la présidence de l'assemblée,

**Le Conseil municipal,**

**A l'UNANIMITE des votants, 5 abstentions de l'opposition,**

⇒ **APPROUVE** le Compte Administratif 2013, lequel s'établit comme suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté		1 233 859,91	453 661,23	
Opérations de l'exercice	6 275 865,44	6 659 328,02	1 437 880,02	1 201 949,41
Restes à réaliser d'investissement			167 273,00	175 177,00
<b>Résultats définitifs</b>		<b>1 617 322,49 €</b>	<b>681 687,84€</b>	

**Madame Lachaux** rend la présidence de l'assemblée à **Monsieur le Maire**.

### **3) Affectation du résultat de la section de fonctionnement**

**Le Conseil municipal,**

**A L'UNANIMITE des votants, 5 abstentions de l'opposition,**

⇒ **AFFECTE** l'excédent de la section de fonctionnement du compte administratif de l'exercice 2013 de la manière suivante :

	<b>Compte</b>	<b>Affectation</b>
<b>Fonctionnement</b>	<b>002 – Excédent de fonctionnement reporté</b>	<b>935 634,65</b>
<b>Investissement</b>	<b>1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé</b>	<b>681 687,84</b>

### **4) Fixation des limites des articles L2121-22 et L221-23 du Code général des Collectivités Territoriales**

**Le Conseil municipal,**

**A L'UNANIMITE,**

=> **FIXE** les limites de la délégation au maire et au 1<sup>er</sup> adjoint en particulier pour les articles 2 – 3 – 12 – 20 dans le cadre de l'article L2121-22 et 23 du C.G.C.T. en complément de la délibération n°2014/09 du 30 mars 2014.

### **5) Subvention de fonctionnement 2014 – association Arc Loisir Club de Parmain**

**Le Conseil municipal**

**A L'UNANIMITE,**

⇒ **ACCORDE** une subvention de fonctionnement (article 6574) d'un montant de 500 euros à l'association « Arc Loisir Club de Parmain » qui en a fait la demande.

### **6) Tarif d'accès à la plage de l'Isle Adam**

**Le Conseil municipal,**

**A L'UNANIMITE,**

=> **FIXE** les tarifs d'accès à la journée du lundi au vendredi à la plage de l'Isle-Adam pour les Parminois comme suit avec effet au 30 juin 2014 :

	<b>2014</b>
Achats auprès de la plage de l'Isle-Adam :	
adultes	+ 3,70 % soit 8,40 €
enfants	+ 0 % soit 5,30 €
Vente aux parminoïses :	
adultes	+3,70 % soit 6,90 €
enfants	+ 0 % soit 4,80 €

### **7) Tarifs séjour été 2014**

**Le Conseil municipal,**

**A L'UNANIMITE,**

⇒ **ADOpte** les tarifs des séjours été à Piriac Sur Mer (44) et à la Ferme d'Ecancourt (95).  
(tableaux joints en annexe)

## **8) Tarifs des salons – salle Jean Sarment**

Le conseil municipal,

A L'UNANIMITE,

⇒ **FIXE** les tarifs suivants avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2014 pour la location de la salle Jean Sarment :

- Journée 1500 €
- Week-end du vendredi 17h au dimanche 23h du 1<sup>er</sup>/04 au 30/09 : 2000 €
- Du 1/10 au 31/03 : 3000 €

## **9) Tarif voyage culturel à St Fargeau**

La commune organise un voyage à Saint Fargeau (Yonne) le 4 octobre 2014,

Le conseil municipal,

A L'UNANIMITE,

⇒ **FIXE** les tarifs uniques suivants :

- adultes 50 €
- enfants 40 €

## **10) Adoption du nouveau règlement intérieur des cimetières**

Le conseil municipal,

A L'UNANIMITE,

⇒ **ADOPTE** le nouveau règlement intérieur des cimetières de Parmain (*consultable en mairie*).

## **11) Tarif des concessions cimetièrè**

Le conseil municipal,

A L'UNANIMITE,

⇒ **ADOPTE** les tarifs suivants des concessions au cimetière communal avec effet au 1<sup>er</sup>/09/2014 :

15 ans	30 ans	50 ans
215 €	420 €	835 €

## **12) Modification du tableau des effectifs 2014**

**CONSIDERANT** la nécessité de transformer le poste de gardien principal en poste de brigadier-chef principal afin de recruter un agent par voie de mutation,

Le Conseil municipal,

A L'UNANIMITE,

⇒ **ACCEPTE** cette transformation et la modification du tableau des effectifs correspondante.

## **13) Désignation du délégué au CNAS**

Le conseil municipal,

A L'UNANIMITE,

⇒ **DESIGNE** Mme DODRELLE déléguée représentant les élus au Comité National d'Action Sociale.

## **14) Désignation des membres de la commission des impôts**

Le conseil municipal,

A L'UNANIMITE,

=> **DESIGNE** les membres de la commission des impôts composée du maire et de huit commissaires titulaires et huit commissaires suppléants.

## **15) Motion de l'AMF**

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,

- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% de nos dotations. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de PARMAIN rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune de PARMAIN estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de PARMAIN soutient les demandes de l'AMF :

- réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,
- arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

### **Le Conseil municipal,**

**A l'UNANIMITE des votants, 5 abstentions de l'opposition,**

⇒ **ADOPTE** cette motion.

### **Questions de la minorité :**

Il est répondu aux questions suivantes :

#### 1) Rythmes scolaires

*Quel est l'organisation définie pour l'année scolaire 2014-2015 (horaires, activités, animateurs, cantine)? Quel en sera le cout par famille ? Sur combien d'élèves sont basés vos prévisions ?*

### **Réponse de Monsieur le Maire :**

Après avoir reçu l'aval des services de l'Inspection académique du Val d'Oise, nous sommes en mesure de présenter les horaires définitifs des temps scolaires pour la rentrée de septembre 2014 :

	Matin	Après-midi
Lundi )	de 8h30 à 11h30	de 13h30 à 16h30
Mardi )	de 8h30 à 11h30	de 13h30 à 16h30
Mercredi )	de 8h30 à 11h30	---
Jeudi )	de 8h30 à 11h30	de 13h30 à 16h30
Vendredi )	de 8h30 à 11h30	---

Dans le cadre des nouvelles activités péri-scolaires (NAP) celles-ci, regroupées le vendredi après-midi de 13h30 à 16h30, seront essentiellement culturelles et sportives :

Culturelles : Initiation à la musique, au théâtre, à la peinture ainsi qu'à la lecture (bibliothèque).

Sportives : Piscine, sports de plein-air et de salle.

Mais aussi sculpture, expression corporelle, travaux manuels.

Les coûts engendrés par ces nouvelles dispositions seront couverts en partie par la subvention d'Etat 29 000 € (1ère année), la subvention CAF 27 000 €, les familles 13 500 €, la commune de Parmain 30 000 € soit un coût total de 100 000 € environ pour une fréquentation de 80 % des élèves soit 450 enfants (estimation).

Les encadrants seront au nombre de 30 soit 28 opérationnels (1 encadrant pour 18 enfants).

Les activités du vendredi après-midi se dérouleront dans les écoles respectives évitant ainsi des transferts par cars (fatigue des enfants, pertes de temps, complexité des déplacements).

Enfin le coût pour les familles évoluera en fonction du quotient familial entre 2,50 € et 3,80 € pour l'après-midi du vendredi de 13h30 à 16h30.

## 2) Logements sociaux

*Quel est l'état d'avancement des 39 logements rue du Lieutenant Guilbert ? Plus globalement quel programme est prévue concernant les logements dits sociaux ?*

**Monsieur le Maire** informe le Conseil municipal que les travaux doivent commencer avant fin juin 2014 pour une livraison de la totalité du programme d'ici 24 mois. Concernant l'application de la loi SRU – DUFLOT, une commission réunissant les services de l'Etat, la commune et les bailleurs sociaux est prévue le 9/07/2014 pour faire le point sur les réalisations et les obligations pour le prochain programme triennal qui doit comprendre la réalisation à terme d'un objectif de 94 nouveaux logements.

## 3) Travaux

*Quels sont les travaux (rues, trottoirs, autres) programmés dans cette période estivale ?*

**Monsieur Manchet**, adjoint aux travaux, précise que ceux-ci concernent les bâtiments scolaires et la voirie.

### *Informations du Maire*

Remerciements des associations :

- AREJ
- COS de Parmain
- Le Val d'Hissera
- Ligue contre le Cancer
- Rugby Club de l'Isle-Adam

pour la réception des subventions communales.

***L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.***



Roland GUICHARD

Maire de PARMAIN

Conseiller général du Val d'Oise

